

Histoire abrégée du tiers-état de Brabant, ou mémoire historique dans lequel, après un coup-d'œil sur la constitution des villes en général, au moyen âge; on voit l'origine des communes en Brabant, l'époque & les causes de l'intervention de leurs députés aux assemblées de la nation, & les occasions où elles se sont particulièrement distinguées, ainsi que le tems & les raisons de la retraite des petites villes & franchises des états. Par M. Ernst, chanoine rég. de l'abbaye de Rolduc, ancien professeur de l'écriture Sainte & de Théologie en la même abbaye.

Nihil est illi Principi Deo, qui omnem hunc mundum regit, quod quidem in terris fiat, acceptius, quam concilia, coetusque hominum jure sociari, quæ civitates appellantur: harum rectores & conservatores, hinc * profecti, huc revertuntur. Cicero, in *Somnio Scipionis*.

* Coelo.

A Maestricht, de l'imprimerie de P. L. Lekens, 1788, 1 vol. 8vo. prix 2 liv. 10. s.

DANS un tems où la constitution de divers états d'Europe souffre un ébranlement qui ne peut inspirer que de justes alarmes aux bons citoyens, l'on doit savoir gré aux savans qui répandant des lumieres sur les droits réciproques des souverains & des peuples, travaillent à affermir la paix & la félicité publique. M. Ernst s'est déjà distingué dans cette carrière d'une maniere bien flatteuse, en montrant l'antiquité du premier ordre de l'état & les titres aussi vieux qu'irréfragables de son admission, dans un Mé-